

que le Comité tient à encourager. Les habitudes de conservation et la production énergétique décentralisée inhérente à une meilleure exploitation des sources renouvelables devraient permettre aux Canadiens de développer encore davantage ce sentiment de participation tangible à l'effort collectif de conservation énergétique.

A mesure que le taux de croissance de la consommation d'énergie par habitant s'infléchira et que l'utilisation de sources d'énergie de remplacement ira en augmentant, on assistera à un ralentissement du rythme auquel devront être construites de grosses infrastructures énergétiques. Toutefois, les grosses centrales qui resteront nécessaires permettront de centraliser une partie de la production énergétique, et les avantages qu'elles représenteront, notamment un contrôle plus facile des émanations, contribueront à nous donner un environnement plus pur. En d'autres termes, une combinaison d'énergies douces et dures allée à des programmes accélérés destinés à informer le public devrait donner aux citoyens la possibilité de faire davantage leur part et de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de l'énergie qu'ils consomment. A notre avis, cela devrait déboucher sur une amélioration de la qualité de la vie.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que la conversion de notre économie à une base énergétique renouvelable, par opposition aux combustibles fossiles, imposera des contraintes aux consommateurs d'énergie. Même si la plupart de nos concitoyens profiteront en dernière analyse d'un élargissement des approvisionnements énergétiques sûrs, d'une plus grande diversification des sources d'énergie, d'une nouvelle croissance des secteurs industriels de la production énergétique et d'une efficacité énergétique accrue de toute notre économie, certains d'entre eux se sentiront sans doute très touchés par le renchérissement de l'énergie. Quoi qu'il en soit, *il ne faudrait pas oublier que, même à l'heure actuelle, nous payons tous une part du prix de l'utilisation de sources d'énergie subventionnées.* La nature indirecte de ces subventions nous porte souvent à croire, à tort, qu'elles n'existent pas et que nous n'aurons jamais à en assumer le coût, et il n'est dès lors nullement surprenant que la perspective d'avoir à payer davantage pour chaque baril de pétrole soit loin de nous plaire. Mais le Comité doit admettre que des augmentations de prix se produiront et que le renchérissement de l'énergie est inévitable.

Aujourd'hui, au Canada, les prix du pétrole ne sont pas basés sur le seul coût de la production mais sont réglementés à un niveau inférieur au prix international. Les consommateurs d'énergie sont donc protégés contre les prix mondiaux élevés et contre tout changement soudain de ces prix. Comme le prix des autres produits énergétiques est lié, directement ou indirecte-

ment, à celui du pétrole, le système énergétique du Canada est, dans son ensemble, régi par des décisions de prix basées sur des considérations politiques. A mesure qu'augmentera le prix international et que le prix national se rapprochera de ce dernier, comme le désire la politique actuelle, le prix des autres formes d'énergie augmentera également.

Accompagnant l'effet direct de prix de l'énergie plus élevés sur les budgets, il y aura des incidences inflationnistes à mesure que ces prix se répercuteront sur l'ensemble de l'économie, augmentant ainsi le coût de la vie pour tous les Canadiens. Ceux d'entre eux qui ne pourront s'adapter à la diminution de leur revenu disponible due au renchérissement de l'énergie devront être protégés. La formule la plus directe qui consiste à subventionner les Canadiens à plus faible revenu par la réglementation du prix du pétrole est toutefois considérée comme manquant de sagesse non seulement parce qu'elle encourage la consommation de pétrole, ce qui est nuisible dans la conjoncture actuelle, mais également parce qu'elle revient à subventionner purement et simplement tous les consommateurs de pétrole. On a avancé que le renchérissement de l'énergie n'est pas la cause unique de la pauvreté et il ne serait pas raisonnable d'espérer que la réglementation du prix de l'énergie améliore ou aggrave de façon significative cet éternel problème social. Il existe d'autres manières que la réglementation des prix pour assurer la redistribution du revenu.

Au cours de la période transitoire qui débouchera sur une énergie plus coûteuse, les citoyens que l'on sait avoir de la difficulté à supporter les augmentations de prix devraient bénéficier d'une assistance directe par le biais du système actuel des suppléments de revenu. Ce subventionnement devrait recevoir une priorité élevée. De plus, il y a d'autres avantages à fournir des suppléments de revenu à ceux qui sont le plus touchés par les coûts plus élevés; en premier lieu, en ayant davantage de revenus disponibles, les Canadiens ainsi subventionnés pourraient investir dans la rentabilité énergétique plutôt que dans une plus grande consommation d'énergie.

La promotion de certaines formes d'énergie de remplacement aura des répercussions sociales marquées et d'application universelle si cette politique se traduit par des augmentations du prix de l'alimentation: c'est ce qu'on a appelé la «controverse du beurre ou de l'essence». Tout programme énergétique qui utiliserait la biomasse agricole ou alimentaire pour produire de l'énergie de remplacement en quantité suffisante pour se substituer à une proportion importante du pétrole actuellement utilisée mobiliserait obligatoirement de vastes superficies ainsi que d'autres ressources normalement utilisées par l'agriculture et la sylviculture. Il s'agit ici d'un secteur de préoccupation sociale de toute pre-